

Rio de Janeiro le 16 novembre 1822

A S. E. Monseigneur Le Vicomte de Castlereagh, Mini-
stré des affaires étrangères,
Monseigneur

J'ay reçu conjointement le 8 de ce mois, par la voie
du Sazurbot Anglois, les deux dépêches que V. E. m'a fait
l'honneur de m'adresser en date du 10 Juin, et 31 juillet
derniers. D'après ce qu'elle a la bonté de m'annoncer
je suis autorisé à quitter cette résidence, dès que je croirai
pouvoir le faire sans nuire au service du Roi; et je de-
vrai avant mon départ remettre la gestion des affaires à M.
Le Comte de Gutas, qui me remplacera provisoirement. Cet
individu est parti dans le courant du mois d'août pour
se rendre à Paris, et je ne saurais prévoir même d'une
manière conjecturale, l'époque de son retour en cette capi-
tale. J'ose dans tous les cas, supplier V. E. d'être bien per-
suadé que j'exécuterai littéralement tout ce qui m'a
été prescrit dans ces deux dépêches, et que je ne perdrai
pas de vue ce que V. E. me fait l'honneur de me recom-
mander, de ne point m'absenter de cette région tant au-
tant que je pourrais espérer que ma présence y soit uti-
le au service du Roi, mon Maître.

Depuis le 4 d'octobre, Monseigneur, je me suis occupé
très activement à réclamer contre le système des taxes ac-
bitaires, et des exactions qui nos marchandises éprou-
vent dans les Ports du Brésil, (de même que celles de
toutes les autres nations, à l'exception de l'Anglois.) J'ay
encore l'espoir de faire diminuer incessamment les
droits d'entrée sur les vins, l'eau de vie, les liqueurs, l'
sucre et le cacao, qui S. M. Jean VI établit en 1818 et
qui furent augmentés depuis sur tous ces articles qui
ne servent pas du cru du Brésil. Le but de cette augmen-
tation de droits, à ces époques, avoit été de favoriser l'
agriculture et le commerce dudit Royaume, et comme
les temps ont bien changé et que les vus ne peuvent
être les mêmes j'ay cherché à convaincre M. d'Al-

diada des avantages qui résulteraient au Brésil de fa-
 cilité l'introduction de ces articles de première néces-
 sité pour ses habitans, et que la France pourroit les leur four-
 nir d'excellentes qualités, et à des prix très favorables. Le
 Ministre m'a paru accueillir et goûter avec ardeur
 mes premières ouvertures sur cet objet.

Je supplie de nouveau V. B. d'être bien assuré que
 non seulement j'en m'absenterai de cette résidence que
 lorsque je pourrai le faire honorablement, mais même
 que je ne négligerai rien de tout ce qui peut dépendre de
 moi, pour tirer quelques avantages des circonstances et
 des événemens de cette contrée en faveur de ma patrie.

Chalce